REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2023-40

Date de la convocation : 03/05/23
Membres en exercice : 24
Membres présents : 18
Membres votants : 18

Le onze mai mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MEIS Michel, POTRON Pierre, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23/02/2023

Considérant que le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 23/02/2023 a été transmis à l'ensemble de ses membres ;

Considérant l'absence de remarques ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 23/02/2023.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN

Le Président,

Benoit SINGLIT

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARGONNE ARDENNAISE

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 17 MAI 2023
et de sa publication ou notification le 17 MAI 2023